



www.clubit5.org

30 ans de la Renault 5 Turbo



29 et 30 mai 2010



www.anciennesrenault.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

Attention...Places limitées pour le CIRCUIT

Ouvert aux Renault sportives ou Alpine avec PRIORITÉ aux Renault 5 Turbo
A remplir en fonction de votre choix (voir cases à cocher) (un équipage = une auto / 2 personnes)
Toute personne supplémentaire sera considérée comme " Invitation "

NOM du Pilote : Prénom : N° Adhérent (IT5 ou CAR).....

ADRESSE :

VILLE : Code Postal : Téléphone : Portable :

Adresse E-MAIL :

VÉHICULE : Type : Année : Immatriculation :

NOM / Prénom de l'accompagnant et/ou invité(s) :

ÉQUIPAGE = 1 auto / 2 personnes				INSCRIPTION	
Circuit 2 j. pour CAR ou IT5	150 €			€
Circuit 2 j. pour extérieur	180 €			€
Circuit 1 j. pour CAR ou IT5	90 €	samedi <input type="checkbox"/>	dimanche <input type="checkbox"/>	€
Circuit 1 j. pour extérieur	105 €	samedi <input type="checkbox"/>	dimanche <input type="checkbox"/>	€
Accès site (statique) 2 j. CAR ou IT5.....	30 €			€
Accès site (statique) 2 j. Extérieur	50 €			€
Accès site (statique) 1 j. CAR ou IT5.....	15 €	samedi <input type="checkbox"/>	dimanche <input type="checkbox"/>	€
Accès site (statique) 1 j. Extérieur	25 €	samedi <input type="checkbox"/>	dimanche <input type="checkbox"/>	€
Pers. supplémentaire pour 2 j.- nbre x	25 €			€
Pers. supplémentaire pour 1 j.- nbre x	15 €	samedi <input type="checkbox"/>	dimanche <input type="checkbox"/>	€
RESTAURATION					
Plateau repas du midi / 1 pers.....	15 €	samedi	nbre x 15.=	€
		dimanche	nbre x 15.=	€
Repas gala samedi soir à Royat / 1 pers.	30 €	samedi soir	nbre x 30.=	€
Tout dossier incomplet sera expressément retourné				TOTAL €

Pour le circuit, les véhicules devront impérativement être équipés du pot d'échappement d'origine ou similaire afin de respecter les normes sonores en vigueur

Prendre connaissance du règlement complet de cette manifestation

Pour accéder au circuit, il vous sera demandé de présenter votre permis de conduire

(Joindre photocopies : Carte Grise et attestation d'assurance)

Merci de confirmer les éléments ci-dessous	OUI	NON
Je possède mon permis de conduire, il est valide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je possède le certificat de propriété du véhicule (CG).....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je possède une police d'assurance en cours de validité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je suis en règle avec le contrôle technique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le bulletin d'engagement correctement renseigné et signé est à envoyer impérativement
Avant le : **30 avril 2010** - **Priorité aux possesseurs de R5 Turbo et à l'ordre d'arrivée**

Joindre à votre règlement par chèque à l'ordre de CAR IdF
une enveloppe timbrée, libellée à votre adresse pour confirmation,

Envoyer le tout à : ↘

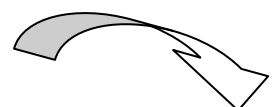
CAR ILE de France
30 ans R5 Turbo
14, avenue de Galilée
92350 LE PLESSIS ROBINSON

Renseignements :
it5@laposte.net / 30ansr5t@anciennesrenault.com

06 82 84 36 59 / 06 08 45 55 39

Signature impérative au dos

TSVP



30 ans de la R5 Turbo les 29 et 30 mai 2010

REGLEMENT

15 novembre 09

Art. 1 Organismes

Cet anniversaire sur le circuit de Charade est une manifestation organisée en partenariat par le Club IT5 – 14, route de St André – 27220 LIGNEROLLES et le Club des Amateurs d'anciennes Renault - 14 av. Galilée 92350 - LE PLESSIS ROBINSON.

Art. 2 Véhicules admis

La manifestation est ouverte aux possesseurs de voitures Renault sportives et Alpine, ainsi qu'aux véhicules non sportifs considérés comme des invités et n'ayant pas accès à la piste.

Tous les véhicules devront être normalement immatriculés, assurés et en règle avec le contrôle technique. Il relève de la responsabilité de chaque engagé de s'assurer que son véhicule est en état de participer à ce type de manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout véhicule qu'ils jugeraient dangereux ou contraire à l'esprit de la manifestation.

Les pneus "slick" devront être en bon état. Les pneus "racing" mixte ou pluie sont tolérés. En l'absence d'un système de re-aspiration des vapeurs d'huile, les dispositifs de mise à l'air libre des carters devront être munis d'un récipient de récupération d'un volume suffisant (1 litre minimum).

Les jauges à huile des moteurs 1600cm3 Renault devront être maintenues bloquées par un système à ressort.

Tout changement de véhicule devra être signifié par écrit.

Art. 3 Inscription

Les inscriptions ouvertes à parution du présent règlement prennent fin **le 30 avril 2010** (cachet de la poste faisant foi).

Les inscriptions sont payables par chèques (tirés sur une banque française), à l'ordre du CAR IdF. Les étrangers peuvent également régler de banque à banque, frais bancaire à leur charge. (demander codes IBAN et BIC au 30ansr5t@anciennesrenault.com)

Les chèques seront mis à l'encaissement à partir du 1^{er} mars 2010.

Modalité d'annulation

Toute annulation d'inscription devra être signifiée par écrit (cachet de la poste faisant foi) et dans les conditions suivantes :

- Avant la date du 31/01/2010 : remboursement de la totalité des droits.
- Entre le 01/02 et le 01/03/2010 : remboursement de la totalité des droits minorés de 50%.
- Après le 01/03/2010 : remboursement à la discrétion des organisateurs sur justification .

Art. 4 Obligations générales

Sur le circuit. Ne seront admis à participer à l'entraînement à vitesse libre que les véhicules présentant un bon état général de fonctionnement, conforme aux normes constructeur et homologués par le code de la route et ne dépassant pas en niveau sonore 96 dbA;

Toute transformation rendant le véhicule non conforme, et qui serait la cause d'un accident, engagerait l'entière responsabilité de son utilisateur.

Le port du casque et des ceintures de sécurité est obligatoire et les vitres latérales fermées. Deux personnes au maximum sont autorisées par voiture sur le circuit. La présence d'un enfant de moins de 10 ans dans le véhicule est interdite.

En aucun cas la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée.

Aucun classement des participants ne sera effectué. Les personnes présentes devront veiller à la propreté des lieux.

Seule la personne désignée comme conducteur dans le bulletin d'inscription sera autorisée à l'entraînement libre.

Chaque conducteur doit assister au briefing et se conformer aux ordres du directeur de piste.

L'accès des chiens est formellement interdit à l'intérieur de l'enceinte du circuit.

Le participant s'engage à renoncer à exercer toute action en responsabilité à l'encontre du bailleur SAEM, ou du propriétaire du circuit le Conseil Général du Puy de Dôme, ainsi que vers IT5 et CAR Ile de France, en cas d'accident survenu lors de la location du circuit, que ces accidents soient liés à l'utilisation effective de la piste ou qu'ils en soient indépendants.

Art. 5 Assurance

Tous véhicules et matériels devront être couverts en responsabilité civile et circulation par une police d'assurance en cours de validité. La responsabilité du CAR IdF et de IT5 ne saurait être engagée en aucune sorte pour les dommages que vous pourriez causer à autrui ni pour ceux que vous pourriez subir.

Le participant devra joindre impérativement des photocopies de sa police d'assurance et de sa carte grise (contrôle technique à jour) avec son bulletin d'inscription signé.

Les conducteurs devront s'assurer de la validité de leur **permis de conduire**, ils devront présenter celui-ci à l'enregistrement en pré grille.

Art. 6 Réclamations

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié et de la courtoisie, chaque participant s'engage à adhérer au présent règlement et accepte donc de se conformer aux décisions des organisateurs.

Art. 7 Publicité et communication

Les participants acceptent à être photographiés, filmés et à avoir leur voix enregistrée par le CAR ou IT5 ou toute autre société autorisée dans le cadre de cet événement. Ils acceptent également à titre gratuit à l'exploitation de leur image, de celle de leur véhicule et de leur voix par le CAR ou IT5 sur tous supports papier, graphique, vidéo, numérique... etc et ce sans limitation de durée.

Art. 8 Consignes générales

Outre le respect impératif du règlement, il est demandé de faire preuve de courtoisie, d'esprit sportif et de ne pas dépasser ses moyens, ni ceux de son véhicule.

Le participant décharge les organisateurs pour toutes dégradations, incidents et accidents pouvant survenir sur la piste (rails de sécurité notamment), ses abords ainsi qu'au niveau des infrastructures. En cas de détérioration des infrastructures ou du matériel, les frais de réparation engendrés seront supportés par le participant.

Les participants encourent une responsabilité civile personnelle du fait de la mise en circulation de véhicules terrestres à moteur (loi du 27.02.58 et textes subséquents).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol des objets déposés dans l'enceinte ou dans des voitures, ou d'accident, le bulletin d'inscription signé servant de décharge vis à vis des organisateurs.

Art. 9 Sécurité piste

La sécurité sur le circuit sera assurée par des commissaires de piste et des secouristes.

Un véhicule d'intervention rapide est prévu.

Vous êtes tenu de lire et de respecter ce règlement. Nous vous remettrons à l'accueil, un petit rappel sur la couleur des drapeaux utilisés sur piste.

**Nous vous rappelons que nous sommes là, pour passer une agréable journée,
ne pas casser de voiture, de respecter les commissaires, les organisateurs et l'ensemble des participants.**

Je déclare avoir lu et approuvé le règlement, recommandations et clauses d'exclusion, je m'engage à les respecter, ce bulletin d'inscription servant de décharge vis à vis de l'organisation et certifie exactes les informations données.

Lu et approuvé le
Signature